



# INTERCO ACTUS

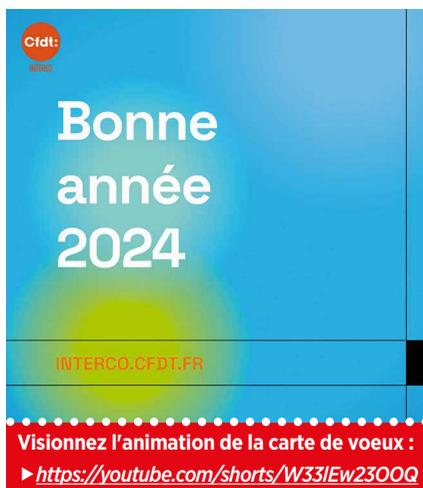
## ÉDITO

Cher-e camarade,

À l'orée de cette nouvelle année, je tiens au nom de tous les collègues de la fédération, à vous adresser à toutes et tous, un grand merci pour votre engagement tout au long de 2023 dans chacun de vos champs d'action syndicale.

Nombre d'entre vous retiendront plusieurs images, dont celles de nos troupes mobilisées à l'occasion de la bataille contre la réforme des retraites, qui aura permis à la Cfdt de renforcer sa crédibilité et d'engranger des milliers d'adhésions. Notre fédération y a pris toute sa part et récolté également les bienfaits de cette énergie et intelligence collective.

Face aux enjeux de la transition écologique et sociale, Interco a également pris



date à La Rochelle lors du CNF de juin. Présents à Bruxelles en décembre, comme vous le lirez plus loin dans ces pages, nous renforçons, au fil de ce mandat, notre organisation pour répondre à vos divers

besoins (formations, informations, actions revendicatives, représentations au sein des instances) le plus efficacement possible.

Je vous présente donc avec confiance et détermination tous mes meilleurs vœux en cette nouvelle année 2024 sous le signe du choix européen pour demain. Qu'elle soit solidaire et fructueuse sur le plan syndical avec de réelles avancées et, à titre personnel, synonyme d'épanouissement et de bonne santé.

Nous nous retrouverons en juin pour fêter les 50 ans de notre fédération et envisager ensemble les évolutions et transitions à venir.

Je vous dis donc à très bientôt. ●

**Ingrid Clément**  
Secrétaire générale

## SOMMAIRE

- 1 ÉDITO**
- 2 ACTU**  
Manifestation des syndicats européens à Bruxelles
- 3**
- 4 VIE DE LA FÉDÉ**
  - Naissance d'une nouvelle convention dans le secteur des OPH
  - Conseil fédéral 100 % européen

- 7 VIE DES SYNDICATS**
  - Formation « Secrétaires généraux de syndicat Interco Cfdt » – Promo 2023 : une expérience enrichissante et humaine
  - Lancement de la session « Formateur syndical 2024 »
  - Douzième congrès départemental du syndicat Interco 38
  - Congrès Interco 73 : oui à l'unanimité !



# MANIFESTATION DES SYNDICATS EUROPÉENS À BRUXELLES

**Ensemble contre l'austérité 2.0 !**

**À** l'appel de la Confédération européenne des syndicats (CES), les syndicats européens étaient appelés à manifester le 12 décembre, à Bruxelles. Cette mobilisation s'inscrivait dans la continuité de celle du 13 octobre organisée à Paris. Ce sont plusieurs milliers de militants et de militantes qui se sont rassemblé-e-s pour lutter « contre l'austérité et pour plus de justice sociale ».

Interco, aux côtés d'autres structures de la CFDT, y était bien présente pour affirmer, avec les travailleurs et travailleuses européen-ne-s, un appel aux investissements publics pour soutenir les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'emploi, dans le respect d'une transition écologique et sociale juste.



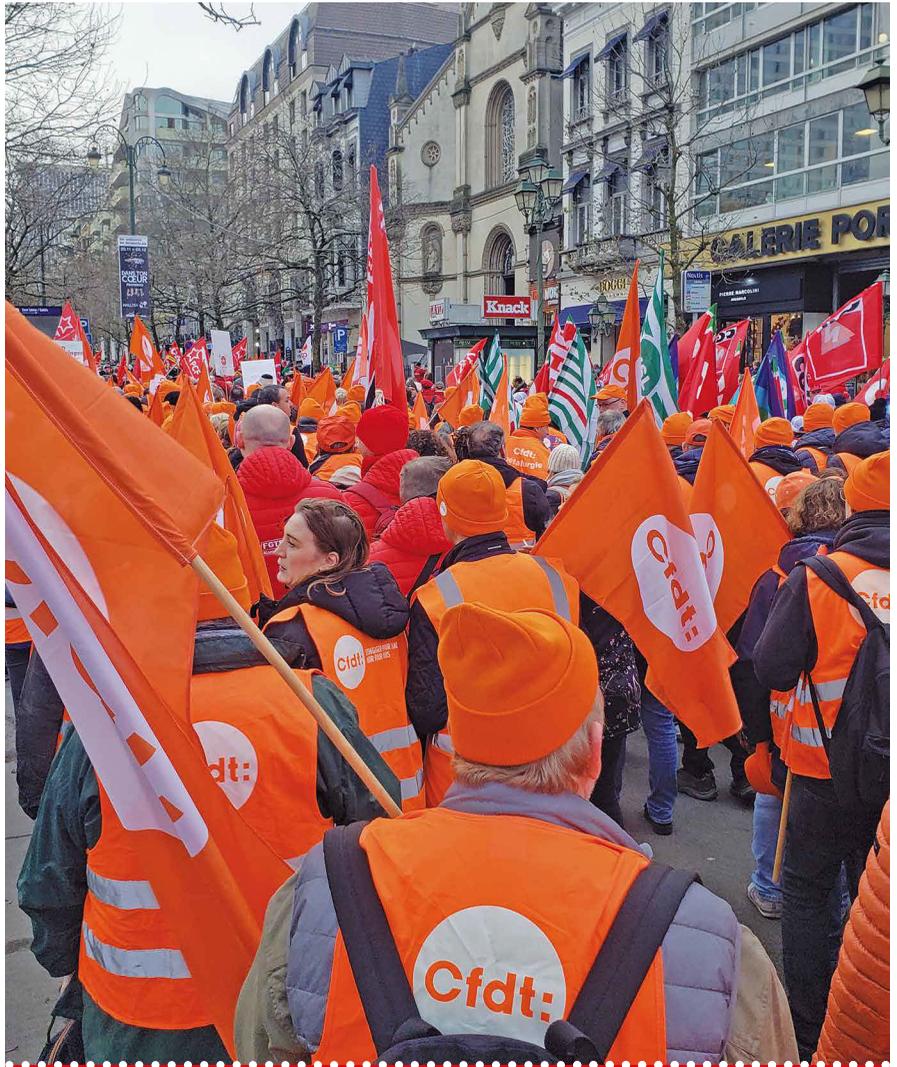
Place Poelart, lieu du rassemblement



Avec les syndicats européens, la CFDT défile dans les rues de Bruxelles, pour manifester notre refus du retour à l'austérité

Partis de la place Poelart (près du Palais de Justice bruxellois), les leaders syndicaux - dont Marylise Léon, secrétaire générale de la CFDT - ont scandé notre refus du retour des politiques d'austérité. Nous avons parcouru, ensemble avec nos camarades européens, les rues de la ville jusqu'au quartier européen, où les ministres de l'Économie des pays membres étaient réunis le même jour, pour réviser la gouvernance économique européenne. ●

**Franck Bourgi**  
Secrétaire fédéral



La CFDT affichait fièrement sa couleur lors de cette manifestation européenne



Exprimez votre refus du retour à l'austérité, en signant la pétition en ligne de la CES : « Stop à l'austérité 2.0 ».

► <https://action-europe.org/fr/stop-%C3%A0-laust%C3%A9rit%C3%A9-FR>



Des militants et militantes IntercO, avant le départ du cortège

## NAISSANCE D'UNE NOUVELLE CONVENTION DANS LE SECTEUR DES OPH

**La fédération Interco CFDT, les Offices Publics de l'Habitat et les sociétés coopératives HLM sont heureuses de vous annoncer l'application d'une nouvelle convention collective nationale. Retour sur cet heureux évènement longtemps attendu.**

Ce nouveau bébé est enfin né le 28 novembre 2023 et a de beaux jours devant lui. Il est le fruit de l'union de deux branches professionnelles, sous forme d'accords de convergence. Ce n°2 (classification des emplois, barème des salaires minimum, rémunérations, intéressement et épargne salariale) faisant suite à l'accord de convergence n°1 (dialogue social, relations du travail, temps de travail, formation, santé et conditions de travail) déjà signé le 19 septembre 2023.

Cette nouvelle convention collective (CCN) remplace et enrichit celle de 2017. Elle est l'aboutissement d'une négociation nationale menée depuis deux ans, dans le cadre du rattachement de la CCN des Coopératives HLM à celle des OPH décidée par l'État, via l'arrêté de fusion du 16 novembre 2018.

Soulignons que cette nouvelle CCN s'applique à l'ensemble du personnel des Offices Publics de l'Habitat (OPH), des Sociétés coopératives d'HLM, des sociétés de coordination, des sociétés d'économie mixte (SEM) agréées logement social adhérentes à la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat (FNOPH). Ce nouveau document a été signé par les

trois organisations syndicales représentatives dans la branche (CFDT, CGT, FO), mais par la seule fédération des OPH, côté employeurs.

Le résultat de cette négociation - à travers le contenu des deux accords de convergence - s'explique par un périmètre de la négociation prédéfini dans l'accord de méthode (avril 2021) et un découpage des thématiques présentes dans la CCN des OPH (CCN de rattachement). C'est autant de séquences paritaires pour valider : l'analyse comparative préalable des différences entre les deux CCN, une proposition de mise en conformité par rapport aux évolutions législatives et réglementaires et enfin, de nouvelles dispositions à négocier pour intégration dans la nouvelle CCN.

« Faire progresser la CCN de rattachement, en intégrant le plus de dispositions favorables aux travailleurs (notamment à partir de celles existantes dans la CCN rattachée) a été le cœur de la stratégie inter-syndicale », décrypte Yves Simenel, secrétaire fédéral, secteur OPH et services funéraires. Cette démarche aura permis également de préserver au maximum les « acquis » des travailleurs des coopératives HLM et de prendre en compte leurs

### Deux acteurs du logement social signataires de la CCN :

- **Offices Publics de l'Habitat**
- 196 offices, soit 2,3 millions de logements.
- Effectifs : 44 000 personnes.
- Statut d'Établissement Public Industriel et Commercial.
- Rattaché à une collectivité territoriale de référence : département ou EPCI.
- Territoire : celui de la collectivité de rattachement.
- Travailleurs : droit d'option entre statut fonctionnaire ou droit privé pour les présents avec Convention 2007 ; embauches en droit privé depuis.
- Réunis au sein de la fédération des OPH.
- **Coopératives HLM**
- 83 Coop appliquent la CCN, soit 2 952 salariés.
- 190 000 logements gérés avec (en 2022) 3 760 logements mis en chantier.

### En savoir plus :

- Site de la Fédération des Offices Publics de l'Habitat (FOPH) :  
▶ <https://urlz.fr/oZSq>
- Site des Coop HLM :  
▶ <https://urlz.fr/p02p>



Les signataires de la CCN (de droite à gauche) : Philippe Scarfogliero, secrétaire national Interco CFDT, Marcel Rogemont, président des Offices publics de l'habitat, Conchita Aguilar, fédération des services publics de la CGT, et Jean-Jacques Baghdikian, représentant la fédération des services publics et de santé de Force Ouvrière

spécificités. « Le travail intersyndical permanent et préalable à chaque réunion a permis de tenir des positions communes et de les transposer en amendements aux textes présentés, avec en face des employeurs très réticents (au moins au début) à des concessions ».

Le bébé se porte donc bien et son carnet de santé comporte déjà plusieurs rendez-vous pour sa croissance. Tout d'abord dans les deux années à venir, il s'agit de négocier dans chaque organisme la mise en application de la nouvelle classification des emplois et des rémunérations de base. D'autre part, quatre thèmes n'ayant pu être traités pendant sa gestation, restent à être négociés au niveau national : la gestion des emplois et des parcours professionnels, la protection sociale complémentaire, la base de données économiques, sociales et environnementales (BDES) et la qualité de vie au travail. Affaire à suivre. ●

**Marc Zajdenweber**  
Secrétaire fédéral



Délégué-e-s et militant-e-s des OPH et des Coopératives HLM ont participé à la rencontre annuelle organisée les 14 et 15 décembre, par la fédération Interco. À la tribune de gauche à droite : Frédéric Fourcault, chargé de mission Branche OPH, Philippe Scarfogliero, secrétaire national, Yves Simenel, secrétaire fédéral secteur OPH et services funéraires, et au tableau Maître Céline Cotza

## QUATRE QUESTIONS À PHILIPPE SCARFOGLIERO, SECRÉTAIRE NATIONAL EN CHARGE DES OPH

### Comment qualifierais-tu ces négociations ?

*Elles ont été longues et ont nécessité une concentration optimum. Ce sont en effet une quarantaine de réunions étalées sur 18 mois, avec des séquences parfois courtes d'une semaine sur l'autre consacrées à des points précis et techniques. Nous avons la volonté commune d'aboutir à un accord le plus équilibré possible, à savoir consolider la situation des Offices et pour la CFDT, le droit des salariés.*

### Peux-tu nous citer les points de réussite ?

*Nous n'avons pas reculé sur les droits syndicaux et avons obtenu les deux éléments suivants. D'une part, les suppléants peuvent assister au CSE lorsqu'ils siègent déjà dans une commission technique, cela leur ouvrant du droit syndical.*

*D'autre part, nous avons fait inscrire noir sur blanc le maintien à rémunération concernant les autorisations spéciales d'absence et le remboursement des frais qui n'étaient pas sanctuarisés dans l'ancienne version de la convention et donc pas toujours respectés par certains employeurs...*

*À souligner également que cette convention est applicable de fait, dès sa signature, par les diverses parties. Enfin, concernant les salariés des coopératives HLM tous les éléments de rémunérations annexes (primes, 13<sup>e</sup> mois, etc.) restent main-*

*tenus dans l'attente d'une négociation par établissement.*

### Un regret cependant ?

*Oui, nous aurions préféré, bien sûr, davantage d'éléments concernant ces rémunérations supplémentaires à inscrire dans la nouvelle convention, plutôt que de les renvoyer aux négociations ultérieures. En même temps, nous avons devant nous un vrai challenge, afin de développer et former à la négociation plus d'équipes syndicales.*

### Un défi atteignable ?

*Nous sommes dans un contexte post ordonnances Macron portant sur le travail, où les accords d'entreprises priment sur les accords de branche. Il fallait donc que nous arrivions à ce que les accords de branche aient toute leur place et que nos équipes syndicales puissent s'en emparer. D'où l'intérêt des deux journées de formation réalisées mi-décembre et que cette nouvelle convention soit facilement mobilisable par les collègues. Ils pourront désormais mieux s'en emparer et repérer les leviers de négociation. ●*

Propos recueillis le 18 décembre 2023 par

**Marc Zajdenweber**  
Secrétaire fédéral

## CONSEIL FÉDÉRAL 100 % EUROPÉEN

**Du 5 au 7 décembre 2023, notre fédération a délocalisé son conseil fédéral à Bruxelles.**

**H**ébergés pour leurs travaux dans les locaux de nos homologues belges de la Centrale générale des services publics (CGSP), puis dans les bureaux du Conseil économique et social européen (CESE), les conseillers fédéraux ont pu ainsi mieux comprendre l'action syndicale menée au niveau européen et en connaître plus sur certains des acteurs. Citons notamment - au cours de ce programme concocté par Matthieu Fayolle, secrétaire fédéral secteur Europe-International - les interventions d'Olivier Nyssen, secrétaire général de la CGSP, de Jan Willem Goudriaan, secrétaire général de la fédération syndicale européenne des services publics (FSESP/EPSU), ainsi que celles de

Nadja Salson et Paola Panzeri, respectivement en charge du secteur de l'administration d'État et de l'administration locale (EPSU).

Autres représentants qui auront décrypté les enjeux syndicaux à l'échelon européen: Maria del Carmen Barrera Chamorro, conseillère économique et sociale européenne au syndicat espagnol UGT, ainsi que Jean Lapeyre, suppléant CDFT au CESE, intarissable à propos de l'histoire du dialogue social européen, dont il est l'un des acteurs de la création aux côtés de Jacques Delors, alors président de la Commission européenne.

Un conseil fédéral (CF) très motivant,

riche en informations et contacts dans le cadre de l'engagement européen de notre fédération. Une action dans le droit fil de la résolution d'orientation de Dijon, comme l'a souligné Ingrid Clément. L'après-midi dans les locaux du CESE a aussi été marquée par la visite « surprise » de Marylise Léon qui a tenu à venir saluer notre fédération lors de son déplacement professionnel à Bruxelles.

Interco Mag n°258 (février-mars-avril 2024) reviendra plus longuement sur les thèmes discutés lors de ce CF en amont des échéances électorales européennes de juin. ●

**Marc Zajdenweber**  
Secrétaire fédéral



Réunis sous le signe du dialogue social et de la solidarité, les membres du conseil fédéral ont pu apprécier l'accueil chaleureux fait aux participants par leurs homologues syndicalistes belges

## FORMATION « SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DE SYNDICAT INTERCO CFDT » – PROMO 2023 : UNE EXPÉRIENCE ENRICHISANTE ET HUMAINE

**En tant que secrétaires généraux de syndicat Interco CFDT, nous avons eu la chance de participer à une formation exceptionnelle qui a profondément enrichi nos pratiques syndicales. Au cours de quatre sessions de trois jours, réparties sur l'année 2023, nous avons découvert un environnement propice à la convivialité, à l'esprit d'équipe et à la cohésion. Par ce témoignage, nous souhaitons partager nos expériences personnelles et collectives, mêlant apprentissage et émotions ; un melting-pot de sentiments.**

**D**ès le premier jour de la formation, nous avons été frappés par l'atmosphère chaleureuse et conviviale qui régnait entre les participants. La bienveillance, le professionnalisme et l'attitude très empathique de nos deux animatrices, Maryline Toqué (formatrice extérieure) et Fabienne Dysli (secrétaire nationale), ont d'emblée créé les conditions de la découverte et de l'apprentissage, ferment de notre engagement tout au long de l'année 2023. Nous nous sommes rapidement liés d'amitié, créant ainsi une véritable dynamique de groupe. Cette convivialité a favorisé un esprit d'équipe solide, où chacune et chacun apportait ses compétences et son expérience pour le bénéfice de

tous. Nous avons travaillé main dans la main, partageant nos connaissances et nous soutenant mutuellement tout au long de cette aventure.

La formation a mis l'accent sur la cohésion, car nous avons appris et parfois réappris, que nous étions plus forts lorsque nous travaillions ensemble. Les exercices en équipe nous ont permis de mieux comprendre l'importance de la collaboration et de la complémentarité des compétences. Nous avons développé des stratégies communes, échangé des idées et surmonté des obstacles collectivement. Cette cohésion nous a permis d'aborder les défis syndicaux avec confiance et détermination.

### **L'empathie et l'abnégation au cœur de notre action**

En tant que secrétaires généraux, nous sommes confrontés à des situations complexes et parfois difficiles. La formation nous a appris à cultiver l'empathie envers nos militants, nos adhérents et à faire preuve d'abnégation dans notre engagement syndical. Nous avons exploré des outils et des techniques pour mieux comprendre les besoins et les préoccupations des adhérents de nos syndicats respectifs, afin de mieux les représenter et les soutenir. Cette approche empathique nous a permis de renforcer notre légitimité et d'améliorer notre capacité à défendre leurs droits.



Convivialité et esprit d'équipe ont facilité cette formation riche en émotions et cohésion

## Des moments de joie, mais aussi de douleur et de peine

La formation n'a pas été uniquement une expérience joyeuse. Nous avons également partagé des moments de douleur et de peine, car nous avons abordé des sujets sensibles liés au monde du travail et parfois personnels. Cependant, ces moments difficiles ont été accueillis avec une grande bienveillance et ont renforcé notre solidarité. Ensemble, nous avons appris à gérer ces émotions et à transformer notre ressenti en une force pour agir

et faire entendre nos voix. La force du collectif est incroyable ! Elle transcende chacune et chacun d'entre nous.

Au-delà de l'expérience humaine marquante, où l'esprit d'équipe, la cohésion, l'empathie, l'abnégation, l'humilité, la joie, la douleur, la peine, la bienveillance et l'amitié ont joué un rôle central, vous ressortirez avec de vrais outils pour piloter un syndicat de la CFDT. *Manager* des volontaires en se souvenant que nous sommes au travail, tenir un rôle politique, organiser et motiver vos équipes,

déléguer, faire confiance, détecter des talents ou encore décider, courageusement. Vous développerez une réflexion qui vous permettra de prendre de la hauteur et donner du relief à vos idées en vous appuyant sur les compétences individuelles, force de votre collectif. Nous n'avons qu'une chose à vous dire : lancez-vous ! ●

**Frédéric Bourleau, Philippe Courreges, Kévin Daub, Sylvie Dumas, Thierry Gibert, Sébastien Guillaume, Valérie Haettel Baudel, Régine Madelaine, Véronique Martin et Catherine Ndiaye**

# LANCEMENT DE LA SESSION « FORMATEUR SYNDICAL 2024 »

**Les inscriptions pour cette formation sont officiellement ouvertes.**

**C**e module se déroule en internat sur une session de quatre jours, du déjeuner du lundi jusqu'au vendredi après le déjeuner. Trois formations organisées en région sont programmées en 2024 :

- du 25 au 29 mars à Bierville,
- du 8 au 12 avril à Lyon,
- du 23 au 27 septembre à Bordeaux.

Elles sont destinées aux militant-e-s, de la région concernée et des départements limitrophes, désireux-ses d'acquérir des compétences d'animation de formation syndicale.

Pour chacune d'entre elles, plusieurs prérequis et engagements sont nécessaires :

- il est recommandé d'avoir participé à une formation de type « Le syndicat accueille ses nouveaux adhérents » ou bien la formation fédérale « Militer dans son environnement professionnel » ;
- il est souhaitable de disposer d'une

### SIX OBJECTIFS AU PROGRAMME :

- Appréhender le rôle du formateur syndical CFDT.
- Repérer les mécanismes d'apprentissage en formation pour adultes.
- Comprendre l'ingénierie pédagogique appliquée à la formation CFDT.
- Découvrir les techniques d'animation.
- S'exercer à animer un groupe de militants dans un espace pédagogique.
- Différencier les modalités d'évaluation d'une action de formation.



expérience militante suffisante validée par votre syndicat d'appartenance ;

- il faut s'engager à participer à la mise en œuvre de l'offre de formation fédérale de premier niveau : formations dites « en intra » mises à disposition de votre syndicat d'appartenance ;
- il faut accepter de participer à l'action de formation en mode internat sur cinq jours.

Pour inscrire un-e candidat-e, le ou la secrétaire de syndicat doit remplir le formulaire d'inscription<sup>1</sup> et le retourner, après y avoir apposé sa signature et le tampon du syndicat, à Nathalie Cagnat du secteur formation de la fédération :  
▶ [secteur.formation@interco.cfdt.fr](mailto:secteur.formation@interco.cfdt.fr). ●

**Nathalie Cagnat**  
Assistante administrative



<sup>1</sup> Formulaire d'inscription disponible dans l'espace Formation syndicale d'Interconnectés : ▶ <https://urlz.fr/oXRk>

## DOUZIÈME CONGRÈS DÉPARTEMENTAL DU SYNDICAT INTERCO 38

**C'est à Grenoble que se sont réunis, le 14 novembre, les participants de ce rendez-vous démocratique réussi.**

« **T**ous les quatre ans, c'est un moment important où les sections syndicales votent le devenir du syndicat par l'adoption ou le rejet de la résolution d'orientation, ainsi que le renouvellement du conseil syndical », explique Fabienne Dysli, secrétaire nationale de la fédération. « Les sections peuvent aussi s'exprimer par scrutin sur le rapport d'activité et le rapport financier du mandat qui vient de se terminer ».

« Nous avons débuté par un congrès extraordinaire afin d'actualiser nos statuts (datant de 2012) qui ont pu être adoptés à 89% », complète le secrétaire général d'Interco 38, Frédéric Hardouin.

Le congrès ordinaire aura permis ensuite d'adopter les rapports d'activité et financier à l'unanimité, ainsi que les trois motions d'actualité.

Après le repas, Fabienne Dysli a pris la

parole sur la protection sociale complémentaire, ainsi que sur le développement durable. Des échanges ont eu lieu entre les sections et les orateurs, dans un climat très serein où chacun était à l'écoute de l'autre.

Suite à ces échanges et notamment sur l'amendement « Application du syndicat

sur le développement durable » porté par la section des communaux de Grenoble, la résolution d'orientation a été votée à l'unanimité. Enfin, le conseil syndical a été renouvelé d'un tiers de conseillers pour les quatre années à venir, Frédéric étant - pour sa part - reconduit dans ses missions de secrétaire général d'Interco Isère. ●

**L'équipe du syndicat Interco 38**



Petit after festif en clôture de soirée



Ce congrès a aussi permis de créer des moments privilégiés entre militants et conseillers syndicaux

# INTERCO 73 : OUI À L'UNANIMITÉ !

Tout juste un an après les élections professionnelles, Intercro 73 s'est réuni en congrès.

Ce vendredi 8 décembre a constitué une superbe journée de partage, d'échange en compagnie de Fabienne Dysli, secrétaire nationale, de nos amis des Intercro de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des militants des sections et des membres du conseil syndical.

Notre bureau d'Intercro 73 a pu présenter son rapport d'activité, son rapport financier, ainsi que sa résolution, le tout voté à l'unanimité.

Les 17 candidats se présentant au conseil syndical (CS) en sont devenus membres.

En ce qui concerne la composition de notre bureau, ont été élus :

- Marc Arpin-Pont : secrétaire général adjoint,
- Isabelle Fernandez-Laporte : trésorière,
- Philippe Hitsch : trésorier adjoint,

- Anne-Laure Chevray : responsable syndicalisation,
- Odile Gaboriau et Virginie Carrier : membres du bureau.

Je remercie toute l'équipe pour sa confiance de m'avoir réélue secrétaire générale pour ce mandat 2023-2027. Je tiens à remercier tout particulièrement notre ancienne trésorière, Dominique Morisse, sans qui aujourd'hui je ne serais peut-être pas à la CFDT, de tout son travail et son investissement donné en tant que militante. Belle retraite à toi « notre Domi », mais on se croiera toujours puisque tu es déjà élue au bureau des retraités.

Nous voilà partis pour quatre ans à militer tous ensemble dans la bienveillance, pour l'émancipation des équipes de notre syndicat, avec des objectifs communs.

**Delphine Echtioui**

Secrétaire générale d'Intercro 73



L'ancienne trésorière, Dominique Morisse, à gauche de Delphine Echtioui, secrétaire générale d'Intercro 73



Un nouveau conseil syndical renouvelé et déterminé